

Circulaire de rentrée scolaire - ANNEE 2022 /2023
Classes Primaires : ULIS - CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2

RENTREE SCOLAIRE : Jeudi 1er septembre 2022

8h35 : ULIS - CM1 - CM2

8h45 : CE2 - CE1 - CP

Pré-rentrée des enfants

Un accueil est proposé aux enfants accompagnés de leurs parents, le **mardi 30 août de 17h00 à 19h00** dans les classes. Vous rencontrerez l'enseignant et pourrez déposer les fournitures demandées.

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Matin : 8h35 - 11h35

Après-midi : 13h30 - 16h45

Les élèves doivent être impérativement arrivés à l'école à 8h35. Si à 11h45 des enfants restent encore à l'école, ils seront conduits à la restauration scolaire et le repas sera comptabilisé.

Ouverture des portails.

<i>Ouverture Garderie</i>	<i>Rue du Moulin des Carmes</i>	<i>De 7h30 à 8h25</i>
<i>Ouverture école le matin</i>	<i>Rue du Moulin des Carmes</i>	<i>De 8h25 à 8h45</i>
	<i>Bd J. Verne*</i>	<i>De 8h25 à 8h35</i>
<i>Ouverture école le midi</i>	<i>Rue du Moulin des Carmes</i>	<i>De 11h35 à 11h45</i>
<i>Ouverture école le soir</i>	<i>Rue du Moulin des Carmes /Bd J. Verne*</i>	<i>De 16h45 à 17h00</i>
<i>Ouverture Etude/garderie</i>	<i>Rue du Moulin de Carmes</i>	<i>De 17h30 à 17h40 et de 18h à 18h15</i>

*L'accès Bd Jules Verne ne peut pas être emprunté par les maternelles (plan Vigipirate).

Nous rappelons que le portail bleu, rue du Moulin des Carmes, reste l'entrée principale des élèves du premier degré car le regroupement des enfants se fait sur la cour actuelle près des maternelles.

En dehors des horaires d'entrée et de sortie, vous devez impérativement passer par le portillon blanc du 45 bd Jules Verne.

Vie scolaire

Toute absence doit être justifiée et communiquée, le plus tôt possible, auprès de **Madame Anne FOUCHER**, responsable de la vie scolaire, soit par mail sur Ecole Directe ou par téléphone au **02 40 52 46 16**.

Tout changement de dernière minute, RV médical, cantine ou périscolaire doit également être signalé à **Madame Anne FOUCHER**.

Réunions de classe

Ci-joint vous trouverez le planning des réunions de classe de la rentrée.

Tarifs :

La grille des tarifs est consultable sur le site de l'école :

<https://www.blanchedecastille.com>

Pastorale :

Les enfants désirant préparer leur première communion ne doivent pas prendre d'activités périscolaires ou extérieures le vendredi midi, leur présence est indispensable.

Tenue :

Pour les jours d'EPS, prévoir une tenue simple, pratique et correcte. Tous les vêtements, que l'élève est susceptible d'ôter, doivent être marqués à son nom.

Le jogging ne doit être porté que les jours de sport.

L'établissement et les enseignants déclinent toute responsabilité pour tout vêtement ou objet perdu ou égaré. Les vêtements non récupérés sont donnés à une association à la fin de chaque période.

Maladies:

Aucun médicament ne doit entrer dans l'école. **Les enseignants ne sont pas habilités à administrer des médicaments. Un P.A.I. fixe les conditions pour les enfants qui nécessitent un suivi médical particulier.**

Prendre RV le plus tôt possible avec Mr DELAHAYE.

Un enfant malade n'a pas sa place à l'école. Donc tout enfant fiévreux ou fébrile doit être gardé à la maison, aussi vous est-il impératif d'anticiper **dès maintenant un système de garde occasionnelle, susceptible de pallier toute nécessité.**

Hygiène - santé :

Surveiller régulièrement la chevelure de vos enfants. Le traitement en cas de poux est obligatoire.

Par mesure d'hygiène et de sécurité, les animaux de compagnie ne sont pas admis dans l'Etablissement, ni seuls attachés sur le trottoir devant les accès de l'école.

Nous serons, peut-être, amenés à prendre des mesures particulières si un protocole sanitaire est mis en place à la rentrée

Consignes de sécurité :

Les couloirs sont interdits aux parents en dehors des rendez-vous pris avec les enseignants. Les élèves attendent leurs parents dans l'école aux heures de sortie et non sur la rue.

Les parents des élèves du CP au CM2 doivent laisser leurs enfants au portail bleu, contrairement aux parents des maternelles qui les accompagnent jusqu'à leur classe.

Les parents peuvent faire la demande écrite au secrétariat pour que leur enfant puisse sortir seul le midi ou le soir. Ce dernier recevra une carte attestant de cette

autorisation à montrer à chaque sortie, **y compris lorsqu'il est accompagné d'un collégien ou lycéen mineur.**

Si cette carte est perdue, il en coûtera 3 € pour la refaire.

Périscolaire :

Les horaires de garderie du matin vont de 7h30 à 8h25. Tout enfant qui arrive sur ce créneau sera badgé.

Les horaires de l'étude vont de 17h00 à 18h00 avec sortie possible à 17h30.

Aucune sortie de l'étude n'est autorisée avant 17h30 afin de respecter le climat de travail.

Entre ces horaires, les parents ne sont pas autorisés à venir chercher leurs enfants et doivent les attendre à l'extérieur du bâtiment.

Pour une sortie à 17h30, l'élève devra fournir une autorisation des parents.

L'école ferme définitivement ses portes à 18h15.

Cantine :

Possibilité de demander une aide de la mairie de Nantes suivant vos ressources.

Se rendre au 11 bd Stalingrad à Nantes à partir du 20 Août. L'aide n'est pas rétroactive aussi nous vous conseillons d'en faire la demande le plus tôt possible.

Assurance scolaire :

L'Etablissement prend à sa charge une assurance scolaire couvrant l'ensemble des élèves (cf. document sur le site de l'école)

Dossier à renvoyer impérativement avant la rentrée et dès à présent si possible :

- la fiche sanitaire de liaison indispensable en cas de problèmes de santé (+ informations PAI)
- l'inscription au périscolaire ou à la restauration si besoin